

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2021**Délibération n° **21/32**

OBJET

**Stratégie de développement de
l'économie sociale et solidaire
2021-2026 - Délibération-cadre.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille porte une ambition de développement soutenable du territoire en alliant transition écologique et justice sociale. L'accompagnement du développement de l'économie sociale et solidaire, qui porte un modèle démocratique et économique alternatif, occupe une place centrale dans ce projet.

C'est ainsi que la politique d'économie sociale et solidaire de la Ville de Lille est pionnière en France depuis 2001. Elle a donné lieu à la réalisation de 4 plans pluriannuels de développement de l'ESS de 2002 à 2020, dont le dernier de 2016 à 2020 (délibération n° 395 du 17 juin 2016).

La Ville de Lille, dans cette volonté de changement, soutient depuis 20 ans des acteurs qui la font vivre et a à cœur de partager avec eux des ambitions fortes de développement. Peu à peu durant ces années, l'ESS a été reconnue par les autorités publiques et nombreuses sont dorénavant les politiques nationales, les collectivités territoriales et les acteurs qui accompagnent ce développement.

Il s'agit alors, à la place qui est la sienne, pour la Ville de Lille, de contribuer à faire de l'ESS un élément central du développement soutenable du territoire. Elle a pour ambition autant de susciter des projets apportant des réponses nouvelles à des besoins du territoire, que d'orienter et d'accompagner le développement de ces initiatives et ces projets.

Un cabinet d'études, Les Petites Rivières, en association avec ASDO - Etudes, a été missionné par la Ville en décembre 2020 pour évaluer le 4^{ème} Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire 2016-2020, faire émerger de nouvelles perspectives et structurer des propositions pour 2021-2026.

Sur la base du bilan établi par le cabinet, la construction de la nouvelle stratégie ESS est le fruit de consultations et de discussions réalisées de manière large et partagée au cours du premier trimestre 2021 avec les acteurs qui font l'ESS sur le territoire.

Cette participation s'est appuyée notamment sur un questionnaire ayant obtenu 80 réponses, sur des ateliers de construction collective et sur des échanges directs avec les structures volontaires. Ainsi, les représentants des principaux réseaux de l'ESS, les réseaux locaux d'accompagnement et des acteurs économiques ont été interrogés. Le RTES, la Chair'ESS, la Coorace Hauts-de-France, la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS Hauts-de-France), l'APES (Association pour une Economie Solidaire), Nord Actif et le Pôle de Coopération Economique (PTCE) Initiatives et Cités ont, par exemple, donné leur point de vue sur les enjeux de prospective.

Les collectivités partenaires (Métropole Européenne de Lille, Conseil Régional, ...) ont également participé à ces travaux.

En interne de la Ville, un travail commun a été mené avec les communes associées et plusieurs délégations thématiques.

Cette phase importante de construction permet de faire de cette stratégie ESS une véritable politique partagée et transversale.

Elle s'inscrit et s'inscrira en lien et en interaction avec les politiques publiques de l'ESS de l'Etat, du Conseil Régional et de la Métropole.

Pour rappel, la loi NOTRe a réaffirmé le rôle de « chef de file » de la Région pour les aides au développement économique de droit commun tout en permettant au bloc communal (la MEL concernant notre territoire) d'intervenir en matière économique.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lille pourra déployer sa stratégie ESS, notamment en accompagnant les structures associatives ou les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif dont les projets revêtent un intérêt local, social et environnemental pour tout ou partie du territoire lillois lommois hellemmois et ses habitants.

Dans ce cadre juridique et pour élaborer la stratégie ESS, quatre temps de consultation et de concertation ont été organisés, réunissant plus d'une centaine de personnes. Le 30 mai 2021, lors de l'événement digital « Accélérer le développement de l'ESS à Lille », 70 personnes ont pu prendre connaissance des éléments de bilan mis en exergue et ont pu échanger lors de 5 ateliers thématiques. Les nouveaux axes proposés reprennent les conclusions de ces ateliers.

Ces nombreux échanges ont donc abouti à la définition de 20 priorités visant à faire de l'ESS à Lille, Hellemmes et Lomme le levier de la transformation soutenable du territoire, en rendant ses acteurs moteurs d'une ville soutenable, circulaire et solidaire.

Cette stratégie ESS 2021-2026 se décline en 4 grands axes d'intervention (financer ; accompagner ; co-construire les politiques publiques ; animer) qui décrivent, au total, 20 objectifs prioritaires.

L'axe 1 « ***Soutenir et financer des solutions pour la transition, de leur amorçage à leur changement d'échelle*** » a pour enjeu d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des structures de l'ESS en leur proposant des financements adaptés ou en les réorientant vers d'autres financeurs.

Il s'agit de capitaliser sur la renommée de l'appel à projets permanent existant pour proposer un accompagnement financier au-delà de la phase d'amorçage vers le changement d'échelle des structures.

Ses 8 priorités sont :

1. Développer de nouveaux leviers de financement pour l'amorçage de projets économiques collectifs innovants ;
2. Faciliter et encourager l'entrepreneuriat collectif ;
3. Soutenir l'amorçage des activités d'utilité sociale et environnementale à travers l'Appel à projets permanent ESS ;
4. Appuyer la consolidation des projets ESS stratégiques pour la municipalité ;
5. Accompagner le changement d'échelle des structures de l'ESS ;
6. Expérimenter de nouveaux outils financiers ;
7. Faciliter l'accès au foncier ;
8. Accélérer la commande publique responsable.

L'axe 2 « *Accompagner les initiatives économiques solidaires remarquables pour un développement soutenable du territoire* » a pour enjeu de faire des structures de l'ESS du territoire un levier de promotion de valeurs positives et de modes de faire vertueux auprès de l'ensemble des acteurs économiques et de permettre aux porteurs de projet financés d'être des pionniers du développement soutenable du territoire.

Il s'agit de faciliter les coopérations entre entreprises classiques et structures de l'ESS en capitalisant les travaux entrepris sur l'alimentation durable et en investiguant d'autres filières, le tout en s'inscrivant dans les projets ESS stratégiques métropolitains.

Ses 4 priorités sont :

9. Explorer les opportunités de développement d'activités d'utilité sociale et environnementale au sein de filières économiques ;
10. Soutenir la monnaie locale complémentaire et citoyenne ;
11. Promouvoir la production locale et circulaire ;
12. Favoriser le rapprochement entre structures de l'ESS hors Insertion par l'Activité Economique (IAE) et structures de l'IAE.

L'axe 3 « *Co-produire des politiques publiques économiquement et socialement innovantes* » a pour enjeu de déployer une démarche d'innovation publique en coproduisant les politiques publiques sectorielles avec les acteurs de l'ESS.

Il s'agit de capitaliser sur le succès des actions ESS, soutenues par la Ville, déjà menées en quartiers prioritaires Politique de la Ville, et d'irriguer l'ensemble des politiques publiques municipales avec les principes d'action de l'ESS.

Ses 4 priorités sont :

13. Développer une politique publique culturelle, sociale et solidaire ;
14. Faciliter l'apprentissage des valeurs coopératives et l'engagement dans l'économie solidaire dès le plus jeune âge ;
15. Faciliter le lien entre la vie associative et les initiatives portées par l'ensemble des structures de l'ESS ;
16. Accélérer le développement d'activités économiques d'utilité sociale et environnementale dans les quartiers prioritaires.

L'axe 4 « *Animer le territoire pour faire rayonner la communauté ESS* » a pour enjeu d'assurer une animation et une mise en réseau régulière des acteurs lillois, hellemmois, lommois de l'ESS, de participer à la juste représentation des acteurs de l'ESS lilloise, hellemmoise, lommoise dans les événements locaux et nationaux emblématiques dans lesquels peuvent s'inscrire les politiques publiques menées par la municipalité.

Il s'agit de renforcer la transversalité de l'ESS dans les politiques publiques en co-organisant de nouveaux événements autour du développement durable, de la culture, de la jeunesse, etc.

Ses 4 priorités sont :

17. Animer et valoriser les acteurs, projets et entreprises lillois de l'ESS ;
18. Développer des liens opérationnels avec les accompagnateurs de projets économiques ;
19. Etudier la mise en place d'une marque ou d'un label incitant à la coopération entre acteurs de l'ESS et commerces engagés ;

20. Agir en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille.

Pour répondre à l'ambition portée, l'animation de la stratégie ESS 2021-2026 doit s'appuyer sur le principe d'une co-construction de la politique publique de l'ESS avec tous les acteurs concernés. Elle doit être participative pour les impliquer et les mobiliser le plus largement possible, qu'ils soient municipaux, associatifs, socio-économiques ou acteurs de proximité dans les quartiers et les communes associées.

Les élus concernés, à Lille, Hellemmes et Lomme, les directions municipales, les réseaux de l'ESS, des acteurs économiques, la Métropole Européenne de Lille et le Conseil Régional seront associés régulièrement à la gouvernance de cette stratégie à travers plusieurs instances (Comité de pilotage multi-partenarial, Comité d'animation, Groupe de travail politique sur l'ESS, Groupe de travail inter-services, Groupe de coordination des SCIC).

La première feuille de route 2021-2023 sera mise à jour courant 2023 via une deuxième feuille de route 2024-2026, dans le cadre de la délibération cadre 2021-2026.

La stratégie ESS 2021-2026 sera évaluée annuellement et particulièrement l'année précédant la fin de la délibération cadre, soit courant 2025.

Les bilans seront présentés au Comité de Pilotage multi-partenarial.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, la Ville de Lille mobilisera des moyens financiers estimés à 700.000 € pour la période 2021-2026.

Cette stratégie ESS est donc établie pour la période 2021-2026.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes et le Conseil Communal de Lomme, réunis le 23 juin 2021,

En accord avec la :

| Commission(s) | Réunie(s) le |
|---|--------------|
| Commission des Finances, de l'Economie, de l'Emploi et de l'Administration Générale | 16/06/21 |
| | |

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** la stratégie ESS mise en œuvre par la Ville de Lille pour la période 2021-2026 ;

Affichée en Mairie le

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l' Economie Sociale et
Solidaire

Martin DAVID-BROCHEN

Bilan
du Plan Local de Développement
de l'Economie Sociale et Solidaire
2016-2020
Ville de Lille

| | |
|--|-----------|
| 1. Points saillants de l'évaluation du PLDESS 2016-2020 de la Ville de Lille | 2 |
| 1.1 Eléments financiers généraux | 2 |
| 1.2 Modalités et catégories d'intervention | 2 |
| 1.3 Projets, actions et structures soutenus ou accompagnés..... | 3 |
| 1.4 Bilan des actions soutenues financièrement..... | 3 |
| | |
| 2. Réalisation et pertinence des objectifs | 4 |
| <i>Objectif 1 - Accompagner l'expérimentation et la coopération socio-économique.....</i> | <i>4</i> |
| <i>Objectif 2 - Soutenir l'émergence et accompagner la consolidation de services de proximité et d'activités économiques innovantes.....</i> | <i>5</i> |
| <i>Objectif 3 - Renforcer l'ESS dans l'ensemble des politiques municipales.....</i> | <i>7</i> |
| <i>Objectif 4 - Animer le territoire et sensibiliser à l'ESS.....</i> | <i>10</i> |

Deux cabinets d'études, Les Petites Rivières (LPR), appuyé par ASDO - Etudes, ont été missionnés par la Ville de Lille en décembre 2020 pour évaluer le 4^e Pla, Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) 2016-2020, faire émerger de nouvelles perspectives et structurer des propositions pour la stratégie 2021-2026.

1. Points saillants de l'évaluation du PLDESS 2016-2020 de la Ville de Lille

A partir d'une analyse documentaire, d'entretiens ciblés avec la Métropole Européenne de Lille (MEL), la Région, les élus de la Ville, d'autres collectivités, via un questionnaire diffusé à 348 contacts, grâce aussi à 4 temps de consultation et de concertation avec les acteurs concernés (voir détails ci-après), la Ville, sur la base de l'étude fournie par les Petites Rivières-Asdo Etudes, fait ressortir les éléments de bilan suivants.

1.1 Eléments financiers généraux

Sur la totalité du PLDESS 2016-2020, **435.000 €** ont été dépensés en prestations ou en subventions contre 469.796 € en 2011-2015, soit un budget **en légère diminution** (-7%).

331.440 € ont été alloués entre 2016 et 2020 dans le cadre de délibérations financières, contre 409.360 € entre 2011 et 2015, soit une **baisse de 20%** (explications ci-après).

Ces délibérations correspondent à la fois à l'appel à projet mais aussi aux subventions ponctuelles de consolidation que la Ville accorde à des projets matures et structurants pour les quartiers. Ainsi, sur la durée du PLDESS, **45 délibérations de subventions ont été votées**, dont 21 en dehors du cadre de l'Appel à projets permanent pour venir apporter un soutien financier ponctuel assurant la consolidation de projets stratégiques.

1.2 Modalités et catégories d'intervention

Les modalités d'intervention de la Ville de Lille en Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont diverses : **accompagnement des porteurs de projet, aides à la faisabilité, au démarrage** (appel à projets) **ou à la consolidation**, valorisation et communication, **mise en réseau**, expérimentation et innovation, gouvernance multi-niveaux et essaimage. Son intervention **va bien au-delà du seul soutien financier** à des projets.

D'après le cabinet¹, « *la Ville a apporté un nombre significatif d'aides techniques et d'ingénierie à des projets sur la période 2016-2020, le nombre de projets accompagnés étant en légère augmentation par rapport à la période 2011-2015. Elle est perçue par les porteurs de projets qui l'ont sollicitée comme un véritable partenaire pour des besoins divers* ».

¹ La mention « Cabinet » évoque le travail des consultants des entreprises missionnées : Les Petites rivières et ASDO - Etudes

1.3 Projets, actions et structures soutenus ou accompagnés

La délégation ESS de la ville reçoit de nombreux porteurs de projets tout au long de l'année. Ces derniers prennent rendez-vous dans l'optique d'une première prise de contact avec la Ville, dans le cadre de l'Appel à projets permanent, souvent en recherche de locaux ou pour solliciter un soutien particulier (suivi, aide au développement, communication, logistique).

Entre 2016 et 2020, toutes aides confondues (techniques et financières), **78 projets ont été accompagnés** dans le cadre du PLDESS, contre 73 projets lors du plan précédent.

45 projets ont bénéficié d'un financement **dont 24 projets** (53%) dans le cadre de l'appel à projets. **33 projets** ont bénéficié **d'une aide d'ordre technique**.

Par ailleurs, la Ville participe à la **gouvernance de 4 sociétés coopératives** d'intérêt collectif sur son territoire.

A noter que le nombre de structures accompagnées est sans doute sous-estimé. Il ne comprend pas, par exemple, l'ensemble des participants aux manifestations organisées.

1.4 Bilan des actions soutenues financièrement

Sur 5 ans, **7.317 €** ont été alloués en moyenne par projet. Ce chiffre comprend à la fois les subventions versées dans le cadre de l'Appel à projets permanent, mais également les subventions ponctuelles. Si l'on isole les projets soutenus au démarrage par l'Appel à projets permanent, alors ces derniers bénéficient d'une aide légèrement supérieure de **9.475 €** en moyenne.

Les structures **situées en quartier prioritaire de la Ville** (QPV) sont majoritaires parmi les structures soutenues : cela représente **62% des structures ayant obtenu un financement** (50% si on ne compte qu'une fois les projets QPV soutenus de façon récurrente).

L'Appel à projets permanent représente 68,27% de l'enveloppe globale du PLDESS, soit 227.490 €.

Sur la totalité des projets soutenus financièrement par le PLDESS, **la grande majorité sont toujours en activité**. Seuls 2 projets ont cessé leur activité, d'autres sont momentanément à l'arrêt suite aux restrictions sanitaires engendrées par la crise.

Plus de détails sur les effets des soutiens financiers ci-dessous.

2. Réalisation et pertinence des objectifs

Objectif 1 - Accompagner l'expérimentation et la coopération socio-économique

La contribution de la ville aux dynamiques de territoire est l'un des principes fondateurs du PLDESS 2016-2020, la plaçant comme un terrain d'expérimentations participant au développement socio-économique des quartiers.

Deux piliers étaient mis en lumière : faciliter la structuration des pôles ESS dans les quartiers et expérimenter la création d'une monnaie locale complémentaire à dimension européenne.

*** Sur le premier point, le quartier de **Lille-Moulins** a ouvert largement ses portes à l'ESS avec des projets tels que Moulins Coop, initialement porté par la Maison de Quartier de Moulins et financé à la fois dans le cadre de l'Appel à projets permanent et par la Politique de la Ville. D'autres projets financés œuvrent sur le territoire, comme Little Big Women, la coopérative petite enfance de Moulins ou Le Singe Savant.

A **Fives**, la Ville a soutenu financièrement plusieurs projets structurants comme l'Accorderie de Fives, Superquinquin ou les Jantes du Nord. Elle a aussi porté le projet de cuisine commune et co-porté le projet d'incubateur culinaire (Tast'in Fives/ Baluchon).

Si le présent PLDESS mettait l'accent sur 3 quartiers en particulier, d'autres quartiers ont aussi profité de son action. Les financements de la Ville ont bénéficié à des projets basés à Hellemmes (Métalu à chahuter, La courte échelle), à Wazemmes (Café les Sarrazins, Pink Up) ou dans le Faubourg de Béthune (Atelier fou de coudre). **L'ensemble de la Ville a profité de la dynamique.**

La Ville a par ailleurs participé à la structuration de projets urbains à fort impact dans les quartiers, comme l'installation d'une micro-ferme dans le quartier Concorde (Faubourg de Béthune).

Le cabinet relève que *« l'intervention dans les quartiers et la structuration des pôles ESS, particulièrement dans les quartiers prioritaires, se matérialise ainsi principalement par du soutien à des initiatives. On note par ailleurs davantage d'accompagnement de projets individuels dans les quartiers que de soutien de projets inter-structures. Les dynamiques collectives nécessitent en effet plus de temps d'incubation et de réalisation »*.

➔ Il invite à travailler la question du *« renforcement de la sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires à l'ESS, avec pour objectif de mieux faire connaître les structures implantées »*, ainsi que la nécessité de soutenir l'entrepreneuriat social. *« En ce sens, la sensibilisation engagée lors de la Quinzaine du Commerce Équitable sur le commerce équitable pourrait être inspirante pour dupliquer les pratiques sur l'ESS lors, par exemple, du Mois de l'ESS »*.

*** Sur le second point, le cabinet relève que **l'expérimentation d'une monnaie locale à dimension métropolitaine a fait l'objet de travaux conséquents.** *« L'originalité et*

l'innovation du projet résidaient notamment dans son portage par la Ville, la MEL, les collectifs citoyens et des acteurs économiques (MEDEF, CCI, entreprises). Le projet est également incarné par un « comité partenarial » regroupant un collège des citoyens, un collège des collectivités territoriales et un collège des acteurs économiques ».

En parallèle, la Ville a mobilisé des moyens RH internes pour le travail d'animation, de sensibilisation des citoyens et de préparation des conditions de mise en place d'une monnaie locale. Un travail de réflexion a par ailleurs été mené sur les modalités de circulation de cette monnaie locale (aides sociales en monnaie locale, mobilisation des associations de proximité, travail avec les régies de quartier, les piscines, les musées, etc.).

La mobilisation par la MEL d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a nourri la réflexion du comité partenarial et a abouti en 2019 à un projet proposant une circulation double avec une monnaie locale complémentaire citoyenne, et une monnaie interentreprises. L'association « Monnaie locale sur la métropole lilloise » (MLML) a été créée en février 2020. Structurée en collèges, elle est construite de manière à pouvoir évoluer en SCIC dans les années à venir. Les 2 collectivités y sont adhérentes.

→ Le cabinet conclut : « *La Ville a joué dans le cadre du PLDESS un rôle d'accompagnement d'une démarche citoyenne et co-construite et a participé à la formulation collective d'un projet innovant émanant d'une demande citoyenne. Il existe donc aujourd'hui un projet structuré autour d'un business plan, une association à même de le porter et un site internet* ». Il invite à se questionner sur le rôle que doit continuer de jouer la Ville sur ce projet, émanant d'une volonté citoyenne, dont la solution privilégiée aujourd'hui est celle d'un recalibrage sur une monnaie interentreprise, le tout dans un contexte favorable (engouement pour les circuits courts, ...).

Objectif 2 - Soutenir l'émergence et accompagner la consolidation de services de proximité et d'activités économiques innovantes

Le soutien à l'émergence et à la consolidation des projets stratégiques de l'ESS était l'un des axes de travail principaux du PLDESS 2016-2020.

Soutenir l'émergence d'activités et l'innovation par un appel à projets et accompagner la faisabilité et la consolidation de projets de l'ESS étaient deux axes forts de l'objectif n°2.

*** Sur le premier axe, il est constaté que l'Appel à projets permanent demeure l'outil majeur du PLDESS 2016-2020, s'inscrivant dans la continuité des plans passés.

Pilier du PLDESS 2016-2020, l'Appel à Projets permanent soutient l'émergence d'activités innovantes, économiquement viables, socialement utiles et ancrées dans les quartiers.

53 % des projets soutenus financièrement par la ville sont des projets en **phase de démarrage financés dans le cadre de l'Appel à projets permanent**. Au total, 24 projets ont été soutenus via l'Appel à projets permanent entre 2016 et 2020. Parmi eux, 17 projets associatifs (71%), 7 projets coopératifs sous format SCIC (29%).

Les **secteurs d'activité couverts par l'Appel à projets permanent sont variés** : 29% des projets soutenus œuvrent dans l'alimentation et la restauration, 25% des projets dans

l'éducation, l'accompagnement et la sensibilisation d'acteurs, 11% dans les espaces de travail alternatifs et les tiers-lieux.

Plus globalement, **70 porteurs de projets en moyenne sont reçus à l'année, pour 7 à 11 projets retenus**. Tous les porteurs de projets reçus en rendez-vous ne sont donc pas forcément candidats à l'Appel à projets permanent.

Au niveau financier, l'**Appel à projets permanent représente un peu plus des deux tiers des moyens alloués au PLDESS, soit 227.490 € (68,27%)**. Si l'on intègre le **co-financement d'autres délégations**, alors cette aide au démarrage s'élève à **259.000 €**. C'est 46% de moins qu'entre 2011 et 2015, où 417.000 € avaient été alloués à l'Appel à projets permanent². Cette baisse s'explique notamment par l'absence de contributions de la Région et de la MEL, cette dernière ayant son propre appel à projets qui bénéficie à des projets lillois.

Sur 5 ans, les projets soutenus au démarrage par l'Appel à projets permanent ont bénéficié de **9.475 €** en moyenne.

Le cabinet souligne qu' *« il est par ailleurs important de noter que l'impact de l'Appel à projets permanent ne se limite pas au volet financier. La délégation ESS consacre en effet un temps considérable à l'accompagnement des porteurs de projets, pour de la mise en visibilité, et de la mise en réseau, permettant ainsi d'accroître leur notoriété. Cet accompagnement est également mené auprès de projets n'ayant pas bénéficié de l'Appel à projets permanent. »*

➔ Dans ses conclusions, le cabinet invite à se questionner sur la nature des financements, leur diversification (proposer un fonds d'aide au développement permettant de postuler au-delà des 3 premières années d'existence ? un fonds de consolidation en plus du fonds d'amorçage existant permettant de postuler en année 2 ou 3 d'un projet ?) et la lisibilité et l'attractivité de l'Appel à projets permanent *« auprès des acteurs gravitant autour de l'ESS sans s'y inscrire complètement »*. Il propose de consolider une démarche partenariale avec la Maison des Associations et de valoriser davantage la « communauté des lauréats » de l'Appel à projets permanent *« pour irriguer l'ensemble des politiques publiques de la ville, et co-construire avec la ville de nouvelles solutions pour répondre aux besoins (entrepreneuriat social dans les quartiers, accompagnement de dynamiques collaboratives, etc.) »*. Ce qui pose la question de la communication et des moyens alloués à la mise en réseau et en valeur des porteurs de projets.

******* Concernant le second axe, sur la durée du PLDESS 2016-2020, **21 délibérations ont été votées en dehors du cadre de l'Appel à projets permanent** pour venir apporter un soutien financier ponctuel assurant la consolidation de projets stratégiques.

Parmi les projets soutenus financièrement, **5 ont été soutenus à plusieurs reprises**. Lors du précédent PLDESS, 8 structures avaient été soutenues 2 fois ou plus. L'effort relatif à la consolidation de projets stratégiques est ainsi toujours présent mais moins marqué que lors du précédent PLDESS.

Les structures situées en quartier politique de la Ville sont majoritaires parmi les structures soutenues (62%).

² Selon le bilan du PLDESS 2011-2015 réalisé par le CRIDA

*** Au total sur le premier ou le second axe, « la délégation ESS a organisé **405 rendez-vous individuels** avec des porteurs de projets, **soit 81 rendez-vous en moyenne par an. Conformément aux orientations du PLDESS 2016-2020, la ville a donc joué un rôle de mise en réseau et d'éventuelle réorientation des porteurs de projets** (vers d'autres appels à projets, notamment métropolitain, vers des sources de financement alternatives aux fonds publics (fondations, mutuelles...) ou vers le réseau d'accompagnement).

Suite à ces rendez-vous, la ville a également pu apporter **une aide d'ordre technique à des projets (33)**, en termes de suivi et d'aide au développement, de communication ou encore de logistique.

Toutes aides confondues (techniques et financières), **78 projets ont été accompagnés**, contre 73 projets lors du plan précédent, en légère augmentation par rapport à la période 2011-2015.

Par ailleurs, la Ville participe à la gouvernance de 4 structures clefs. Elle est en effet sociétaire des coopératives Meli Melo, de la Voisinerie, de Citiz et de Solis.

→ En somme, le cabinet indique que « *les actions menées par la Ville auprès des porteurs de projets pourraient donc être mises en avant de manière plus efficace, en envisageant par exemple des actions de communication ciblées. Apparaît ainsi un axe d'amélioration relatif à l'information des porteurs de projets sur la palette d'appuis qui peut leur être apportée* ». (...) « *Il semble que pour le prochain PLDESS, des synergies plus fortes puissent être mises en œuvre en matière d'accompagnement à l'ingénierie des entreprises de l'ESS, tous secteurs confondus. La Maison des associations pouvant être un partenaire clé pour les associations par exemple* ».

Objectif 3 - Renforcer l'ESS dans l'ensemble des politiques municipales

Le PLDESS 2016-2020 avait vocation à renforcer la transversalité de ses projets et de ses collaborations avec l'ensemble des élus et des politiques municipales. Plusieurs actions allaient dans ce sens et répondaient à des priorités partagées, se traduisant par un suivi concerté, une co-construction d'événements ou du co-financement de projets relevant de l'ESS.

6 piliers thématiques étaient abordés dans le plan 2016-2020.

L'ambition de favoriser la transversalité de l'ESS avec des politiques publiques sectorielles a été sous-tendue par la réalisation d'études, d'événements ou d'initiatives diverses.

*** Par exemple, une **étude sur le maillage coopératif et le changement d'échelle des initiatives sur l'alimentation durable et solidaire** a été menée. Ce travail a permis l'identification d'acteurs et le démarrage d'une animation de différentes parties prenantes sur le sujet. **63 personnes de 35 structures** différentes ont participé à la démarche. **Une charte** de l'alimentation durable et solidaire, inspirée des conclusions de l'étude a été promulguée, et compte à ce jour une quinzaine de signataires.

Des projets œuvrant pour l'alimentation durable et solidaire (Bio HDF, Superquinquin, Bus Magique...) ont été soutenus.

*** Un deuxième objectif consistait à développer le **commerce durable et les services de proximité**. Plusieurs événements ont ainsi été organisés par la Ville sur cette thématique. Événement emblématique, la **Quinzaine du commerce équitable** est un temps fort annuel. Le **week-end de la récup'** et de l'économie circulaire en 2018, ou le ciné-débat brunch en 2016 ou encore les Constructiv'ESS co-portées en 2019 par l'APES et la Ville ont permis de sensibiliser à ces thématiques (plus de détails ci-après).

Parmi les projets soutenus financièrement par la ville, 16 sont des commerces durables ou proposent des services de proximité, **soit 35%**.

*** Le **soutien à l'économie associative** « s'est notamment manifesté par une synergie informelle de la Ville avec les acteurs, les réseaux et les dispositifs d'accompagnement, afin d'accompagner la diversification des financements, la pérennisation économique des activités et la consolidation des emplois ». Le Dispositif local d'Accompagnement animé par Nord Actif a ainsi accompagné en 2018, 34 structures locales, 28 en 2017 et 25 en 2016. Par ailleurs, La Ville a aussi participé à l'**étude métropolitaine** sur la santé financière des associations et a conduit une étude en interne sur le sujet.

*** Parmi les projets soutenus financièrement et/ou techniquement par la ville, sur la thématique du soutien aux initiatives ESS numériques, figurent Emmaüs Connect, LeCourtCircuit.fr, le projet « SOS numérik » de KPA Moulins ou encore le travail de la chair'ESS sur les communs.

*** L'ambition de devenir une ville « fer de lance d'une commande publique responsable » s'est traduite par l'adoption d'un **schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER) en 2019**, qui a été piloté par la direction de la commande publique en concertation avec certaines structures de l'ESS comme l'APES.

Sur la durée du PLDESS, le nombre de marchés notifiés ayant au moins un axe relevant des achats durables a augmenté. On dénombrait en 2016, 41,4% de marchés comportant un axe « développement durable », et **50,1% en 2018**. Le cabinet relève qu'il est important de noter qu'en 2018, **24% des fournisseurs de la ville** étaient des **structures de l'ESS**.

Le cabinet considère que ces progrès peuvent être poursuivis en animant un véritable cadre d'intervention collectif entre l'ESS et la commande publique. En effet, des logiques économiques différentes propres à la commande publique et à l'ESS, avec un PLDESS axé davantage sur une **logique de subventions encore peu compatible avec les mécanismes de la commande publique limitent la transversalité**.

Tout comme les modalités d'attribution et de durée de **l'article des marchés réservés** à l'ESS du code de la commande publique qui, **jugées contraignantes** (une entreprise attributaire d'un marché ne peut bénéficier d'une attribution au même titre au cours des trois années suivantes ; la durée d'un marché réservé aux entreprises de l'ESS ne peut pas être supérieure à trois ans), font que cet article reste assez peu mobilisé.

→ Pour le cabinet, des dispositifs tels que le SPASER ou les SIEG sont de véritables opportunités de poursuivre l'objectif d'une commande publique responsable. D'autres initiatives tendent d'ailleurs vers l'adoption d'un angle « osez l'ESS » et la construction d'une culture économique commune entre l'ESS et la commande publique, notamment au sein du réseau métropolitain des acheteurs responsables. Et ce d'autant que la facilitation de l'accès à la commande publique des porteurs de projets demeure un enjeu majeur pour eux.

*** Principal enjeu du troisième axe stratégique du PLDESS 2016-2020, l'inscription des projets ESS dans les autres politiques municipales devait se manifester de deux façons. D'une part, par l'inscription de l'ESS dans des documents structurants. A ce jour, l'ESS apparaît dans 3 documents structurants des politiques municipales : le bilan annuel du développement durable, le Plan Local d'Action (PLA) commerce et l'agenda 21 des solutions. Cette présence était cependant **déjà actée** sur la période du PLDESS précédent. D'autre part, l'un des enjeux du PLDESS était de favoriser les **actions interservices**, incarnées notamment par les co-financements entre délégations. Lors du plan précédent, les cofinancements représentaient 57.754 €, soit 12% supplémentaires par rapport à l'enveloppe globale du PLDESS. Elles équivalent à présent à **155.371 €, soit 36% supplémentaires** par rapport à la somme globale allouée au PLDESS, ce qui représente **une hausse significative** par rapport aux années précédentes. **20 projets ont été co-financés** par d'autres délégations, soit 45% des projets au total. « *Ce résultat participe à l'objectif de transversalité de la politique ESS que la ville cherche à atteindre* ». Les co-financements sont les plus partagés avec la délégation **Politique de la Ville**.

« Toutefois, le nombre de cofinancements ne démontre pas l'intégralité du travail en concertation effectué entre les services. Des événements ont par exemple été construits avec d'autres délégations, et plusieurs projets annuels ont été menés en concertation ».

Sur les 361 porteurs de projets reçus sur la durée du PLDESS, 121 ont été reçus avec d'autres services de la ville, ce qui porte la part des rendez-vous interservices à **33% du total des rendez-vous avec des porteurs de projets**.

Le cabinet souligne que « *d'un point de vue quantitatif, les interactions et la coopération entre les différents services semblent donc s'accroître par rapport au précédent PLDESS* ». Néanmoins, « *le rapport très spécifique des structures ESS aux logiques de rentabilité n'est [...] pas systématiquement pris en compte par les autres services* ».

→ En axe d'amélioration le cabinet préconise de mettre en place « *un véritable cadre d'intervention collectif structuré autour des thématiques de l'ESS* ». Ce cadre préciserait par exemple certains points tels que : modalités d'attribution des subventions, intégration des structures non-rentables dans l'ESS, place des associations, compatibilité avec l'insertion, statuts de SCIC, SCOP ...

→ L'ESS demeurant un objet aux contours appréhendés de manière partielle, « *l'un des principaux enjeux du prochain PLDESS pourrait être de mettre en place de véritables actions de pédagogie valorisant la singularité de l'ESS. L'ESS n'est pas une économie de réparation mais une composante à part entière de l'économie de développement (elle représente 10 à 11% de l'emploi métropolitain) ; elle tire son originalité des niches économiques dans lesquelles elle s'insère, interstices que l'économie libérale ne peut occuper ; tout en produisant de la croissance économique, elle s'attache au respect des personnes, à la justice économique et sociale, et à la décision collégiale de l'usage du capital. Cette pédagogie de fond sur l'objet social et économique de l'ESS doit se doubler d'une formation plus technique (vocabulaire statutaire de l'ESS (SCIC, SCOP), travail sur des études de cas) permettant de créer un socle d'outils communs concrètement mobilisables par les différents services de la Ville* ».

Objectif 4 - Animer le territoire et sensibiliser à l'ESS

Le PLDESS 2016-2020 comportait parmi ses objectifs de contribuer à l'animation territoriale et à la sensibilisation sur l'ESS à différentes échelles, en collaboration notamment avec les regroupements locaux, les réseaux de l'ESS et d'autres collectivités.

Cet axe stratégique reposait sur 3 piliers : animer et valoriser les acteurs, projets et entreprises lillois de l'ESS ; sensibiliser les habitants, les agents municipaux et décroïsonner l'ESS ; agir en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille.

*** La délégation ESS participe chaque année à l'organisation de plusieurs événements de valorisation des acteurs, projets et entreprises de l'ESS, par exemple 2000 personnes touchées sur l'année 2019 entre la Quinzaine du commerce équitable et le **mois de l'ESS**. Elle prend part au **mois de l'ESS**, en novembre, coordonné par ESS France et animé par les CRESS. Et elle coordonne également la **Quinzaine du commerce équitable**, ayant mobilisé 4000 participants au total sur la période du PLDESS. Elle a aussi organisé ponctuellement le **week-end de la récup' et de l'économie circulaire**, qui a rassemblé près de 80 partenaires et 1200 visiteurs en 2018 ou les **Constructiv'ESS**, co-organisées en 2019 par l'APES et pilotées par la Ville en 2019 avec 300 personnes. **9 rencontres lilloises de l'ESS** ont été organisées au total entre 2016 et 2019.

Le cabinet commente : « *Les événements tels que le mois de l'ESS ou la quinzaine du commerce équitable ont été des temps forts du calendrier lillois de l'ESS et sont l'occasion de véritables actions de sensibilisation. Par ailleurs, l'inscription de l'ESS dans un événement plus largement dédié à la notion de commerce équitable a pour avantage de décroïsonner l'ESS en l'associant à d'autres thématiques. Elle est aussi consubstantielle à l'enjeu plus large d'économie responsable et de développement soutenable* ».

Au-delà de la mise en valeur de leur projet sur le temps de l'événement, une majorité de structures participantes considèrent que leur participation a eu des **retombées positives** sur leur structure, notamment pour la Quinzaine du commerce équitable. En revanche, « *l'identification de la Ville comme potentiel soutien à l'organisation d'un événement est (...) moins évidente dans le cadre du mois de l'ESS (...)* ».

- ➔ Le bilan de ces différents événements peut faire ressortir un manque de ressources dédiées à la communication, tout à la fois en termes de relais au sein des réseaux associatifs par les autres services de la Ville ; mais aussi via la limitation de production en interne de supports permettant de valoriser l'événement et les acteurs y participant.
- ➔ Le cabinet recommande qu'un travail de réflexion sur le rôle du service ESS, particulièrement à l'occasion de la Quinzaine du commerce équitable, soit mené.

L'organisation des Constructiv'ESS en 2019 a aussi significativement contribué à la sensibilisation autour de la thématique. L'événement a eu le mérite de faire découvrir l'ESS à un public plus large que le cercle d'initiés souvent présent lors des temps forts habituels. Le concept des Constructiv'ESS est aujourd'hui rendu opérationnel par l'APES, qui avait co-organisé la première édition aux côtés de la ville. **L'événement s'est transformé en démarche « PLUSS » (Production Locale d'Utilité Sociale et Solidaire) et adopte une logique départementale, désormais.**

- ➔ Selon le cabinet, il y aurait donc une cohérence à ce que la Ville renouvelle son positionnement par rapport à l'événement Constructiv'ESS et veille à intégrer la

sensibilisation de nouveaux acteurs à l'ESS, soit par ce biais, soit via d'autres actions.

*** L'articulation de l'action de la Ville avec celle de la Métropole Européenne de Lille (MEL), qui possède son propre plan de développement de l'ESS (2015-2020), figurait en bonne place dans le PLDESS 2016-2020. Le cabinet souligne que, sur le plan technique et administratif, cette articulation semble être une réussite, notant une bonne synergie de l'Appel à projets permanent avec l'Appel à projets permanent de la MEL « Entreprendre autrement », des points fixes réguliers, une co-instruction et une harmonisation des dossiers de candidatures, un travail en commun (la MEL est associée à 18%, en moyenne, des rdv de la Ville avec les porteurs de projets (66/361) et participe à 17% des rdv interservices (133/760)). Ce qui a « permis de coordonner les actions et d'amorcer un travail d'identification de lignes de partage plus claires pour les porteurs de projets et des critères de répartition entre les deux Appels à projets permanents », aboutissant à des co-financements pour nombre d'entre eux. Ainsi, en 2018, la MEL a soutenu 16 projets à hauteur de 200.500 € dans le cadre de son Appel à projets permanent. Parmi ces projets, 9 d'entre eux étaient situés à Lille, Hellemmes et Lomme et ont reçu 114.500 €, soit 57% du montant total attribué par la MEL.

En complément de cette articulation technique autour de l'Appel à projets, la Ville (qui participe aux comités métropolitains de l'ESS) et la MEL ont tenté de développer des initiatives transverses. Par exemple sur la monnaie locale, mais aussi un co-financement de l'étude sur l'alimentation durable et solidaire.

Cependant, les deux objectifs de co-organiser des actions de sensibilisation communes et de diffuser les pratiques lilloises de l'ESS dans d'autres communes de la MEL ne semblent pas avoir été poursuivis.

« Conviée au même titre que les autres communes de la MEL aux rencontres territoriales de l'ESS organisées par la MEL, [la Ville] n'y joue pas de rôle particulier. (...) De ce fait, l'objectif d'un essaimage des initiatives lilloises sur l'ensemble du territoire métropolitain n'a pas été poursuivi ».

→ Co-animer le territoire métropolitain pour diffuser des projets ESS lillois inspirants à d'autres communes constitue pour le cabinet un axe fort de progression pour le futur, permettant de mutualiser les ressources en matière d'animation du réseau des structures ESS à une échelle plus large.

Stratégie ESS de la Ville de Lille

**20 priorités pour faire
de l'Economie Sociale et Solidaire à Lille le levier
de la transformation soutenable du territoire**

Délibération-cadre 2021-2026

Feuille de route n° 1 – 2021-2023

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. Définition et éléments de contexte..... | 3 |
| 1.1 L'économie sociale et solidaire, un mode d'entreprendre et de développement économique spécifique reconnu par la Loi..... | 3 |
| 1.2 Lille, une ville pionnière en ESS..... | 4 |
| 1.3 L'ESS à Lille, Hellemmes, Lomme en chiffres..... | 5 |
| 2. Processus d'élaboration de la délibération-cadre 2021-2026..... | 5 |
| 3. Stratégie ESS 2021-2026 : feuille de route 2021-2023 de la délibération cadre .. | 7 |
| 3.1 Principes prioritaires de la stratégie ESS 2021-2026 | 7 |
| 3.2 Feuille de route ESS 2021-2023 : 4 axes stratégiques pour 20 objectifs opérationnels..... | 8 |
| Axe 1 – Soutenir et financer des solutions pour la transition, de leur amorçage à leur changement d'échelle..... | 8 |
| Axe 2 – Accompagner les initiatives économiques solidaires remarquables pour un développement soutenable du territoire | 12 |
| Axe 3 – Co-produire des politiques publiques économiquement et socialement innovantes | 14 |
| Axe 4 – Animer le territoire pour faire rayonner la communauté ESS | 16 |
| 4. Pilotage, animation, évaluation | 18 |
| 4.1 Pilotage et animation de la stratégie 2021-26 | 18 |
| 4.2 Mise à jour de la feuille de route et évaluation de la stratégie..... | 19 |

1. Définition et éléments de contexte

1.1 L'économie sociale et solidaire, un mode d'entreprendre et de développement économique spécifique reconnu par la Loi.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une composante de l'économie reconnue juridiquement. La Loi du 31 juillet 2014 en précise le contenu et le périmètre. Il s'agit d'abord d'un *mode spécifique d'entreprendre* qui regroupe les initiatives et les entreprises qui répondent à des principes tels que :

- ✓ Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- ✓ Une gouvernance démocratique, une information et une participation des parties prenantes (associés, salariés) aux prises de décision non liées à leur apport en capital,
- ✓ Des bénéfices principalement consacrés au développement de l'entreprise,
- ✓ La constitution de réserves impartageables.

Ces règles statutaires sont communes aux coopératives, mutuelles, associations et fondations.

Les sociétés commerciales qui respectent les principes de l'ESS, les critères d'utilité sociale et des règles encadrant l'affectation des bénéfices appartiennent également à l'ESS.

La Loi sur l'ESS de 2014 met en lumière des leviers juridiques pour les collectivités locales. Entre autres :

- Un *cadre juridique sécurisé pour la subvention* (article 59). Il se distingue clairement des procédures de marchés publics.
- La possibilité d'établir jusqu'à hauteur de 50% la *prise de participation des collectivités dans les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)* (article 33). La Ville de Lille est sociétaire de plusieurs SCIC.
- La reconnaissance et le soutien aux *Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)* qui regroupent sur un même territoire des entreprises de l'ESS, des entreprises « classiques » et d'autres organisations dont les collectivités locales (article 9). Le PTCE est un outil pour développer des projets coopératifs économiques innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire. Il donne un cadre légal et financier à des solutions locales, imaginées par les acteurs du terrain, pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs économiques. En cela, il permet d'incarner la passerelle entre l'ESS et le reste de l'économie. Il y en a 56 en France (mai 2021). La relance des PTCE a été actée en mai 2021 par l'Etat. Lille compte un PTCE depuis 2013 : Initiatives et Cité.
- Un *schéma de promotion des achats publics socialement responsables*, obligatoire pour les collectivités territoriales ayant plus de 100 millions € de marchés publics (article 13). La Ville de Lille a adopté son SPASER au Conseil Municipal du 22 novembre 2019.
- Une définition du *commerce équitable élargie aux échanges avec des producteurs au Nord*, notamment en France (article 94) qui donne une assise aux circuits courts.

Permettant la mise en place d'événements fédérateurs localement et des réflexions territoriales intéressantes autour de la notion de production locale.

La référence à l'ESS comme *un mode de développement économique* rejoint la conception initiale des premiers plans lillois de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) développés depuis 2001.

Dans cette perspective, les valeurs historiquement partagées par les acteurs lillois de l'ESS méritent d'être rappelées : *l'utilité sociale* des biens et services produits, la promotion du *développement durable*, la *solidarité* dans la répartition des excédents, la contribution à *la mixité sociale* et *l'équilibre Nord-Sud*, la *démocratisation de l'économie*. Elles donnent un sens et un horizon au développement territorial auquel contribue la création d'activités économiques et d'emplois par les initiatives et entreprises de l'ESS.

1.2 Lille, une ville pionnière en ESS

La politique d'ESS de la Ville de Lille¹ a été pionnière et a donné lieu à la réalisation de 4 plans pluriannuels de 2002-2006, 2007-2010, 2011-2015 et 2016-2020. Elle a été initiée à partir d'un diagnostic partagé avec les acteurs lillois.

La Ville de Lille est une des premières collectivités locales en France à avoir construit une action publique dédiée à l'ESS et à échanger sur ses pratiques avec d'autres élus et agents de collectivités locales au sein notamment du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES).

Nombreuses ont été et demeurent les expérimentations conduites par la ville de Lille : prise de participation dans des SCIC, soutien à la construction d'un pôle de la finance solidaire, promotion et mise en visibilité des initiatives et entrepreneurs lillois de l'ESS, animation territoriale et renforcement des réseaux ESS, construction d'une Maison de l'économie sociale et solidaire, soutien à des Coopératives d'Activité et d'Emploi, co-financements de tiers-lieux, utilisation d'un bail emphytéotique administratif pour le Bazaar Saint So, site pilote pour l'occupation d'un terrain sur le secteur Concorde avec une activité de maraîchage à vocation productive et participative, chef de file d'un projet d'innovation sociale pour l'insertion et l'emploi (TAST'in Fives), etc.

Ce savoir-faire en matière de politique publique s'est rapidement articulé avec la politique régionale de l'ESS, puis a été en partie transféré à la Métropole Européenne de Lille (MEL) à travers plusieurs actions menées en synergie lors des deux précédents mandats.

Cette capacité d'expérimentation et d'innovation de l'ESS lilloise fait écho à la forte concentration des établissements et des emplois de l'ESS sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes.

¹ La mention « Lille » ou « lillois » englobe Hellemmes et Lomme, communes associées.

1.3 L'ESS à Lille, Hellemmes, Lomme en chiffres

Selon l'INSEE, en 2017², l'ESS comprenait 17 835 emplois à Lille, soit 11,89% des emplois à Lille (contre 19 898 emplois, soit près de 12 % de l'emploi total sur Lille en 2012³).

On y compte 1243 établissements (contre 1267 en 2013).

Les associations représentent 88% des effectifs soit 1092 établissements, les coopératives 7%, les mutuelles 5,5%, les fondations 0,5%.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont dans l'ordre : action sociale, arts et spectacles, services divers, enseignement, activités financières et d'assurance.

Quelle que soit la source des données utilisées, il semble « que le nombre d'établissements et d'emplois ESS est en baisse depuis 2016 : réduction des contrats aidés en 2017, mouvement de rapprochement lié à des évolutions réglementaire dans le secteur de l'assurance et bancaire, difficultés pour certains secteurs comme le sanitaire et social de se positionner sur les marchés publics... Cette baisse concernant l'ensemble de l'ESS au niveau national peut perturber une analyse de l'impact d'une politique locale ».

2. Processus d'élaboration de la délibération-cadre 2021-2026

La réflexion sur la politique publique municipale de l'ESS est d'autant plus pertinente qu'elle est partagée et co-construite par un grand nombre d'acteurs. **L'expérience de ces acteurs, leur connaissance fine des milieux associatifs, économiques et de la création d'entreprises ont servi de base** pour tirer le bilan des actions menées conjointement et pour imaginer de nouvelles actions partenariales et de nouveaux projets à soutenir ainsi que pour définir le mode de gouvernance de la stratégie 2021-2026 et sa délibération-cadre.

La construction de cette stratégie est **le fruit de consultations et de discussions réalisées au premier trimestre 2021** avec l'adjoint au Maire délégué à l'ESS, d'autres élus de la Ville de Lille⁴, le service Action Économique et Commerce, des directeurs de services et chargés de mission d'autres services de la Ville, les équipes techniques ESS de la Métropole Européenne de Lille et du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Les représentants de principaux **réseaux de l'ESS, les réseaux locaux d'accompagnement** et des acteurs économiques ont été interrogés. Le RTES, la Chair'ESS, la Coorace Hauts-de-France, la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS Hauts-de-France), l'APES (Association pour une Economie Solidaire), Nord Actif et le Pôle de Coopération Economique (PTCE) Initiatives et Cités ont donné leur point de vue sur la prospective.

² La comparaison entre les données de 2015 et les données de 2017 peut-être compliquée en raison d'un changement de la base de données de l'INSEE (de CLAP vers FLORESS) qui intègre un périmètre légèrement différent.

³ INSEE Analyses Nord-Pas-de-Calais, n°12, Février 2015.

⁴ Audrey LINKENHELD, 1ère adjointe déléguée à la Transition écologique et au développement soutenable (Finances – Climat – neutralité carbone – énergie – économie) / Marielle RENGOT, 19ème adjointe déléguée à la Vie associative (Associations – Maison des associations – Bénévolat) / Mabrouk ZOUAREG, 3e Adjoint au Maire d'Hellemmes délégué aux Solidarités, Inclusion, Action Sociale, CCAS, Logement et Economie Solidaire / Jean-Christophe LIPOVAC, Adjoint au Maire de Lomme à la Politique de Transition Écologique, Économique et Solidaire, de la Politique Air-Énergie-Climat, de la Biodiversité / Julien PILETTE, Conseiller Municipal délégué à Euraclimat, ville de Lille / El Madani OULKEBIR, Conseiller Municipal délégué à l'Innovation économique dans les quartiers, Ville de Lille.

Un **questionnaire bilan** envoyé à une base mail de 348 destinataires a obtenu **80 réponses** et comportait quelques questions sur l'avenir de la politique publique ESS.

Deux notes prospectives rédigées par les cabinets, l'une portant sur les accompagnements innovants et l'autre sur l'économie de proximité ont également été rédigées et ont servi de matière aux propositions.

Des entretiens qualitatifs ont par ailleurs été menés **avec les villes** de Lyon et de Bordeaux, Rennes, Metz, Nancy et Strasbourg.

Quatre temps de consultation et de concertation ont été organisés, réunissant au total environ **122 personnes**.

- Par exemple, le 11 janvier 2021, le comité de pilotage élargi du plan a réuni **36 personnes** dont différents acteurs du réseau de l'ESS⁵, le Conseil Régional, la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), des élus, des directeurs de service, pour lancer la dynamique.
- Le 25 mars 2021 ce sont les services municipaux⁶, réunissant 6 personnes, qui ont pu échanger sur le bilan et les perspectives.
- Le 23 avril 2021, un second comité de pilotage élargi a pu mettre en lumière les premiers éléments prospectifs du bilan du PLDESS 2016-2020. **30 personnes** étaient présentes.
- Enfin, le 30 mai 2021 lors de **l'événement digital « Accélérer le développement de l'ESS à Lille »**, **70 personnes** ont pu prendre connaissance des éléments de bilan mis en exergue. Elles ont ainsi pu échanger lors de 5 ateliers thématiques :
 - accompagner la consolidation et le changement d'échelle des structures de l'ESS du territoire lillois ;
 - accélérer le développement des partenariats IAE-ESS ;
 - poursuivre l'engagement municipal en faveur de la transition alimentaire ;
 - mettre en œuvre un programme de promotion de l'entrepreneuriat social dans les quartiers prioritaires lillois ;
 - co-construire de nouvelles politiques publiques entre la Ville et les acteurs de l'ESS.Les nouveaux axes proposés **reprennent les conclusions** de ces ateliers.

Enfin, le 3 juin 2021, **les élus de la Ville ont également pu réagir** sur la proposition de stratégie 2021-2026 lors de la restitution de la consultation et des travaux menés

Par ailleurs, depuis lors, des invitations à amender le projet de plan par écrit ont été formulées vis-à-vis de plusieurs Directions de la Ville et des partenaires.

⁵ Acteurs pour une Economie Solidaire en Nord Pas-de-Calais (APES)), Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), URSCOP, URIOPSS, Maillage, Initiatives et Cité, Nord Actif

⁶ Action Économique et Commerce, Culture, Commande publique, Développement Durable, Politique de la Ville

3. Stratégie ESS 2021-2026 : feuille de route 2021-2023 de la délibération cadre

3.1 Principes prioritaires de la stratégie ESS 2021-2026

La stratégie ESS 2021-2026 maintient les acquis des précédents plans locaux de développement de l'ESS et reprend à son compte plusieurs de ses principes prioritaires, à savoir :

- ✓ La création d'activités économiquement viables, créatrices d'emplois pérennes et utiles socialement.
- ✓ La consolidation de projets et la pérennisation d'expériences conduits dans les précédents plans.
- ✓ La contribution du PLDESS aux dynamiques de territoire, en particulier au développement socio-économique des quartiers.
- ✓ La transversalité avec les autres politiques et services de la Ville de Lille.
- ✓ L'articulation de ses actions avec les collectivités locales et leurs établissements publics qui soutiennent l'ESS.
- ✓ La participation active des citoyens et des acteurs économiques à ses actions.

La stratégie ESS 2021-2026 repose sur la volonté politique suivante : faire de l'ESS un levier de transformation sociale, écologique et économique du territoire en positionnant ses acteurs comme les piliers d'une ville soutenable, circulaire et solidaire.

Cette stratégie se décline en 4 grands axes d'intervention qui décrivent au total 20 objectifs prioritaires :

- axe 1 : financer ;
- axe 2 : accompagner ;
- axe 3 : co-construire les politiques publiques ;
- axe 4 : animer.

L'ensemble des objectifs, des axes stratégiques, des actions proposées concerne les trois communes associées : **Lille, Hellemmes et Lomme**. Le partage de bonnes pratiques et d'expériences à l'échelle des 3 villes est ainsi facilité.

3.2 Feuille de route ESS 2021-2023 : 4 axes stratégiques pour 20 objectifs opérationnels

Axe 1 – Soutenir et financer des solutions pour la transition, de leur amorçage à leur changement d'échelle

- **Nouveaux objectifs** : capitaliser sur la renommée de l'appel à projets « Initiatives économiques et solidaires » existant ; **proposer un accompagnement financier au-delà de la phase d'amorçage** ou de consolidation des structures **vers le changement d'échelle**.
- **Enjeu stratégique** : **agir sur l'ensemble du cycle de vie des structures de l'ESS** en leur proposant des financements adaptés ou en les réorientant vers d'autres financeurs.
 - **1.1 Développer de nouveaux leviers de financement pour l'amorçage de projets économiques collectifs innovants**
 - Solliciter des réponses nouvelles, sous forme ESS, pour répondre à des besoins non satisfaits, identifiés par la municipalité ou des partenaires externes, de manière à faire émerger des initiatives économiques solidaires innovantes.
 - Participer au pré-amorçage de projets économiques en co-finançant des études de faisabilité afin d'accompagner les entrepreneurs sociaux lillois, hellemmois, lommois, notamment issus des quartiers prioritaires, à développer leurs projets au sein de structures de l'ESS lilloises, hellemmoises et lommoises existantes. Développer, par exemple, pour cela, des synergies avec Nord Actif dans le cadre du Fonds d'investissement pour le développement de l'entrepreneuriat social et solidaire (FIDESS).
 - **1.2 Faciliter et encourager l'entrepreneuriat collectif**
 - Participer de manière active à la gouvernance des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) dans lesquelles la municipalité est associée et a investi du capital.
 - Formaliser une stratégie de participation de la Ville dans les SCIC et la rendre lisible : définir les critères pour entrer et investir, pour recapitaliser si nécessité, pour en sortir.
 - Valoriser la stratégie d'investissement de la Ville dans les SCIC auxquelles elle participe dans les réseaux tels que la Chambre régionale de l'ESS Hauts-de-France (CRESS), l'Association pour une économie solidaire (APES) ou le Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES).

- Promouvoir les Coopératives d'Activités et d'Emploi auprès des porteurs de projet, notamment dans les quartiers prioritaires.
- **1.3 Soutenir l'amorçage des activités d'utilité sociale et environnementale à travers l'Appel à projets permanent ESS**
 - Orienter les financements d'aide au démarrage sur l'Appel à projets permanent « proposez, lancez et accélérez vos solutions pour la transition sociale, écologique et économique du territoire lillois, hellemmois et lommois ».
 - Communiquer largement sur cet appel à projets : Maisons de quartier, Maison des associations, articles dans les médias de la Ville, presse, réseaux sociaux...
 - Créer une page sur les lauréats de l'Appel à projets permanent sur le site Internet de la Ville pour les valoriser.
 - Appuyer le droit à l'expérimentation (prototypes, recherche-action) dans ce cadre.
 - **1.4 Appuyer la consolidation des projets ESS stratégiques pour la municipalité**
 - Financer des structures de l'ESS en phase de consolidation, qui répondent à un enjeu de politique publique de la municipalité.
 - Etablir collectivement des critères pour ce faire.
 - **1.5 Accompagner le changement d'échelle des structures de l'ESS**
 - Soutenir l'émergence d'un incubateur proposant un programme d'accélération, avec des moyens humains et financiers significatifs pour créer une forte dynamique de changement d'échelle⁷ en lien avec les collectivités territoriales partenaires.
 - Cartographier et faciliter la coordination de l'ensemble des acteurs existants sur l'accompagnement et le financement pour créer une dynamique de réseau.

⁷ « Le changement d'échelle d'une entreprise sociale est le processus par lequel la structure cherche à préserver ou à maximiser son impact social, en renforçant son organisation ou en s'appuyant sur son écosystème. » (...) « Une structure d'utilité sociale peut adopter une ou plusieurs des cinq stratégies listées ci-dessous quand elle souhaite changer d'échelle :

La diversification : créer une nouvelle activité pour enrichir son modèle

La duplication : répliquer son modèle sur d'autres territoires

La fertilisation : diffuser son savoir-faire à plus grande échelle

La coopération : se rapprocher d'autres structures pour faire mieux et plus

La fusion : regrouper son patrimoine avec une autre structure. »

Source : portail web de l'Avise sur www.avise.org . Ces définitions sont celles qui ont été retenues en priorité par la MEL en 2021. L'appel à projets « Entreprendre autrement avec la MEL », se concentre sur les stratégies les plus courantes : diversification, duplication et coopération.

- Participer à établir une cartographie de l'ensemble des financements activables par les structures de l'ESS, de l'amorçage jusqu'au changement d'échelle, et communiquer cet outil auprès des porteurs de projet reçus.
 - Inciter les porteurs de projet lillois, hellemmois, lommois à changer d'échelle sur le territoire de la métropole afin de bénéficier d'un financement à travers l'articulation entre l'appel à projets lillois et l'appel à projets métropolitain de manière à bénéficier d'un cofinancement Ville / MEL.
 - Attirer des structures de l'ESS en fort développement d'autres régions et dont les solutions répondent à des besoins locaux sur le territoire lillois.
- **1.6 Expérimenter de nouveaux outils financiers**
 - Constituer un club de financeurs locaux de l'ESS (ex. : Nord Actif, pôle de la finance solidaire (Autonomie et Solidarité, Cigales, Nef), réseau bancaire, Crédit Municipal, Fondation de Lille, mutuelles, fondations, etc.). pour mettre en relation ses membres avec les porteurs de projets.
 - Réaliser une étude sur les outils financiers innovants à activer en tant que municipalité (maison du crowdfunding, Crédit Municipal, mobilisation de la Fondation de Lille, fonds de dotation, revenu de transition écologique, etc.).
 - Mettre en œuvre un ou plusieurs outils financiers recommandés dans le cadre de cette étude.
 - **1.7 Faciliter l'accès au foncier**
 - Sensibiliser toutes les parties prenantes (services municipaux, bailleurs sociaux, etc.) à la facilitation de l'accès au foncier des structures de l'ESS dans l'ensemble des projets immobiliers de rénovation ou de construction de la Ville.
 - Travailler avec les autres niveaux de collectivités locales à la détection des opportunités d'accès au foncier pour l'ESS, notamment dans la perspective de créer une foncière pour les lieux d'innovation sociale.
 - Appuyer la promotion du dispositif « bail commercial d'utilité sociale » développé par l'APES.
 - Définir une ambition commune, une animation partagée et travailler la mise en réseau des lieux totems de l'ESS sur le territoire et des services qu'elles peuvent proposer aux structures de l'ES. (Ex. : Maison de l'Economie Sociale et Solidaire, Maison des Associations, Bazaar Saint So, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, réseau de la Compagnie des Tiers-lieux, Fabrique Citoyenne des Transitions de Lomme, réseau LM5 à Hellemmes).

▪ 1.8 Accélérer la commande publique responsable

- Poursuivre le développement de l'intégration de critères « développement durable » dans la commande publique.
- Déployer le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).
- Poursuivre le déploiement des clauses d'insertion et améliorer la qualité des parcours en incluant la notion de responsabilité sociétale dans l'écriture des marchés.
- Etre en veille sur les dispositifs spécifiques de la commande publique (achat public innovant, marchés réservés auprès des structures d'insertion et du secteur adapté et protégé, ainsi qu'auprès de l'ESS), partenariat d'innovation...). Les développer, le cas échéant.
- Développer les rencontres achats - sourcing entre professionnels publics et privés sur la base des réseaux existants (Club busin'ess, osez l'ESS...).
- Promouvoir l'accès à la commande publique des TPE-PME.
- Organiser des sessions de présentation des entrepreneurs des Coopératives d'Activités et d'Emploi au sein de la municipalité afin de mieux connaître leur offre.

Axe 2 – Accompagner les initiatives économiques solidaires remarquables pour un développement soutenable du territoire

- **Nouveaux objectifs** : faciliter les coopérations entre entreprises classiques et structures de l'ESS en capitalisant les travaux entrepris sur l'alimentation durable et en investiguant d'autres **filières** ; s'inscrire dans les projets ESS stratégiques métropolitains.
 - **Enjeux** : faire des structures de l'ESS du territoire un **levier de promotion de valeurs positives et de modes de faire vertueux** auprès de l'ensemble des acteurs économiques; permettre aux porteurs de projet financés d'être **des pionniers, des moteurs ou des piliers du développement soutenable** du territoire.
- **2.1 Explorer les opportunités de développement d'activités d'utilité sociale et environnementale au sein de filières économiques**
- Suivre les filières suivantes génératrices d'emplois : alimentation durable dont agriculture urbaine ; vélo (entrepreneuriat à vélo, entretien, réparation, mobilités douces, logistique urbaine) ; soin aux personnes dont personnes âgées ; entretien / réparation / réemploi / upcycling (économie circulaire) ; écoconstruction et éco-rénovation ; textile ; sans exclusive.
 - Créer un groupe de travail avec la Ville et les acteurs de la filière (ESS, startups, TPE/PME responsables, etc.) pour chaque filière.
 - Mettre en œuvre un hackathon avec les acteurs locaux de chaque filière pour formaliser des enjeux communs et coproduire un plan d'actions.
 - Articuler ces travaux ESS sur les filières avec les priorités métropolitaines (ex. : Programme Alimentaire Territorial métropolitain, future stratégie et plan d'action économie circulaire de la MEL).
 - Mobiliser l'enseignement technique et professionnel et la Chambre de métiers sur les filières concernées.
- **2.2 Soutenir la monnaie locale complémentaire et citoyenne**
- Accompagner et soutenir le développement de l'association Monnaies Locales pour la Métropole Lilloise.
 - Participer au sein de l'association à la promotion de la monnaie locale de la métropole lilloise auprès des acteurs économiques et auprès des habitants de la ville.

▪ **2.3 Promouvoir la production locale et circulaire**

- Participer activement aux travaux de l'APES sur la production locale pour faire rayonner les acteurs ESS lillois (Constructiv'ESS, PLUS (Production locale d'utilité sociale et solidaire)).
- Favoriser l'édition de supports de communication valorisant les produits locaux, durables, solidaires, responsables, équitables, à destination des professionnels et des particuliers.

▪ **2.4 Favoriser le rapprochement entre structures de l'ESS hors Insertion par l'Activité Economique (IAE) et structures de l'IAE**

- Communiquer dans les médias de la Ville sur les structures ayant un agrément IAE localisées à Lille.
- Inviter systématiquement les acteurs de l'IAE dans les événements ESS organisés par la Ville.
- Faciliter les synergies entre la Maison de l'Emploi et les entrepreneurs de l'ESS afin de proposer aux salariés en insertion des suites de parcours professionnels au sein d'entreprises de l'ESS.

Axe 3 – Co-produire des politiques publiques économiquement et socialement innovantes

- **Nouveaux objectifs :** capitaliser sur le **succès des actions ESS déjà menées en quartier prioritaire** Politique de la Ville ; **irriguer l'ensemble** des politiques publiques municipales avec les principes d'action de l'ESS.
 - **Enjeu :** déployer une **démarche d'innovation publique en coproduisant** les politiques publiques sectorielles avec les acteurs de l'ESS.
-
- **3.1 Développer une politique publique culturelle, sociale et solidaire**
 - Mobiliser les acteurs et les outils de l'ESS pour accompagner la politique culturelle soutenable et durable de la Ville.
 - Faciliter la création de coopérations entre acteurs culturels hors ESS et de l'ESS (entrepreneurs-salariés des CAE, intermittents, associations, collectifs, etc.) dans un objectif de mutualisation de ressources et d'innovation.

 - **3.2 Faciliter l'apprentissage des valeurs coopératives et l'engagement dans l'économie solidaire dès le plus jeune âge**
 - Participer à l'organisation de la Semaine de l'ESS à l'École dans un maximum d'établissements scolaires élémentaires autour d'une programmation concertée avec les acteurs locaux de la sensibilisation à l'ESS.
 - Mettre à disposition des jeux coopératifs dans les médiathèques.
 - Soutenir la création de Coopératives Jeunesse de Services (CJS) et de Coopératives Jeunes Majeurs (CJM).

 - **3.3 Faciliter le lien entre la vie associative et les initiatives portées par l'ensemble des structures de l'ESS**
 - Créer des outils de promotion de l'ESS auprès des entreprises classiques lilloises mutualisés entre plusieurs délégations (vie associative, ESS et IAE) valorisant les différentes formes de coopération (mécénat, achats responsables, etc.).
 - Organiser des temps conviviaux croisés entre associations, coopératives et TPE/PME de l'ESS au sein de la Maison des associations sur des thématiques de travail communes (mutualisation, coopération, etc.).

- Organiser des temps de formations à l'ESS à destination de l'équipe de la Maison des Associations et des associations au sein de la MDA, notamment les associations employeuses.
- Développer des synergies avec la Maison des Associations pour co-construire un parcours d'orientation harmonisé des porteurs de projet.

▪ **3.4 Accélérer le développement d'activités économiques d'utilité sociale et environnementale dans les quartiers prioritaires**

- Sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires à l'ESS.
- Faire des Maisons de quartier des ambassadeurs de l'ESS lilloise, hellemmoise, lommoise en les positionnant comme relais de l'appel à projets et espaces de dialogue avec les entrepreneurs sociaux du territoire.
- Accompagner, aiguiller, mettre en réseau, les entrepreneurs issus des quartiers prioritaires pour qu'ils puissent développer leurs projets avec les modes d'entreprendre de l'ESS, notamment à travers l'incubateur (cf. axe 1).
- Associer les autres services thématiques concernés par un projet lors de rencontres avec des porteurs de projets innovants intéressés par l'appel à projets ESS afin de permettre aux structures de l'ESS d'émarger sur d'autres politiques publiques.

Axe 4 – Animer le territoire pour faire rayonner la communauté ESS

- **Nouveaux objectifs :** renforcer la **transversalité** de l'ESS dans les politiques publiques en co-organisant de **nouveaux événements** autour du développement durable, de la culture, de la jeunesse, etc.
- **Enjeux :** assurer une animation et une mise en réseau régulière des acteurs de l'ESS lillois, hellemmois, lommois ; participer à la juste représentation des acteurs de l'ESS lilloise, hellemmoise, lommoise dans les événements locaux et nationaux emblématiques à l'intérieur desquels peuvent s'inscrire les politiques publiques menées par la municipalité.

▪ 4.1 Animer et valoriser les acteurs, projets et entreprises lillois de l'ESS

- Etablir un programme du Mois de l'ESS sur la Ville de Lille en coordination avec la CRESS Hauts-de-France.
- Organiser un temps fort municipal pendant le Mois de l'ESS avec les structures, réseaux et financeurs de l'ESS et les réunir.
- Coordonner les acteurs réunis depuis 6 ans dans le collectif local de la Quinzaine du Commerce Équitable en lien avec les actions de la Ville en soutien du commerce local, responsable, durable.
- Organiser de nouveaux événements pour assurer la transversalité des politiques publiques avec l'ESS dans l'objectif de créer des liens opérationnels avec les services (ex. : avec le Développement durable, organiser un événement commun pendant la Semaine Européenne du Développement Durable ; avec la culture, faire découvrir tiers-lieux et espaces culturels sous statut ESS lors des Journées Européennes du Patrimoine, avec l'Education, contribuer à mettre en avant des structures ESS dans la programmation de la Semaine de l'ESS à l'école, etc.).
- Créer un « réflexe ESS » dans l'ensemble des services de la Ville avec un système de parrainage et la création d'ambassadeurs de l'ESS dans les services.

▪ 4.2 Développer des liens opérationnels avec les accompagnateurs de projets économiques

- Evaluer le nombre de projets accompagnés à travers les échanges avec les structures d'accompagnement de porteurs de projets économiques d'ampleur régionale.
- Structurer un groupe de travail annuel avec ces accompagnateurs pour « faire réseau » et détecter des opportunités de nouveaux accompagnements en lien avec les besoins exprimés par les structures de l'ESS rencontrées par la Ville.

▪ **4.3 Etudier la mise en place d'une marque ou d'un label incitant à la coopération entre acteurs de l'ESS et commerces engagés**

- Réaliser un travail de veille sur les marques et labels territoriaux relatifs à l'ESS.
- Définir les engagements des membres du label ou de la marque via un groupe de travail entre commerçants et entrepreneurs de l'ESS engagés, en s'appuyant sur les réseaux déjà constitués (Quinzaine du Commerce Équitable, monnaie locale, économie circulaire). Faciliter et organiser les échanges.
- Réfléchir à la promotion de ce label (plateforme numérique, événements réguliers de mise en réseau et de valorisation) et étudier son déploiement (marque de reconnaissance des événements incitant à la coopération entre acteurs ESS et commerces classiques engagés pour faire suite aux travaux menés pendant les rencontres lilloises de l'ESS 2016-19 ou les Constructiv'ESS 2019).

▪ **4.4 Agir en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille**

- Faire rayonner la politique publique ESS lilloise, hellemmoise, lommoise dans les instances de concertation économique métropolitaines et s'inscrire dans les stratégies économiques et territoriales métropolitaines.
- Participer à la juste représentation des acteurs de l'ESS lillois, hellemmois, lommois dans la programmation événementielle de l'ESS pilotée par la MEL, (ex. : Assises métropolitaines de l'ESS, comité métropolitain de l'ESS notamment).
- Faciliter la mise en réseau des acteurs de l'ESS lillois, hellemmois, lommois au niveau métropolitain pour accompagner leur rayonnement à une échelle plus large (ex. : partage de bonnes pratiques, interconnaissance, réseau des tiers-lieux, etc.).

4. Pilotage, animation, évaluation

4.1 Pilotage et animation de la stratégie 2021-26

L'animation du PLDESS doit s'appuyer sur le principe d'une co-construction de la politique publique de l'ESS avec tous les acteurs concernés.

Elle doit être participative pour impliquer et mobiliser ces acteurs le plus largement possible, qu'ils soient municipaux, associatifs, socio-économiques ou acteurs de proximité dans les quartiers et les communes associées.

- ❖ Le **Comité de pilotage multi-partenarial** de la stratégie ESS 2021-2026 est présidé par l'élu délégué à l'ESS de Lille. Il est composé de l'élu délégué à l'économie solidaire à Hellemmes, de l'élu délégué à la transition écologique, économique et solidaire de Lomme, d'élus référents en lien avec la thématique ESS, des techniciens associés, des partenaires institutionnels (MEL et Région) ainsi que des réseaux de l'ESS : APES et CRESS, notamment.

Il a pour rôle de :

- Suivre la réalisation et veiller à la mise en œuvre des axes stratégiques et objectifs opérationnels de la feuille de route ;
- Décider des modalités de soutien des projets ;
- Articuler la démarche locale avec les autres démarches locales, notamment celle de la MEL.

La fréquence de ces réunions est annuelle.

- ❖ Le **Comité d'animation** de la stratégie ESS 2021-2026 regroupe les acteurs de l'ESS, économiques et associatifs intéressés par l'animation territoriale du plan.

Il a pour rôle de :

- Organiser des rencontres de proximité dédiées aux acteurs et habitants lillois ;
- Co-organiser des événements avec la MEL ;
- Être un lieu d'informations sur l'ESS et la stratégie lilloise ;
- Favoriser les échanges sur les projets des acteurs.

La fréquence de ces réunions est semestrielle.

Dans le cadre de ce Comité d'animation et sur un rythme trimestriel ou semestriel, une programmation d'ateliers de travail avec les acteurs de l'ESS lillois, hellemmois, lommois sera mise en place pour poursuivre les travaux effectués sur les 5 thématiques explorées :

- accompagner la consolidation et le changement d'échelle des structures de l'ESS du territoire lillois ;
- accélérer le développement des partenariats IAE-ESS ;
- poursuivre l'engagement municipal en faveur de la transition alimentaire ;
- mettre en œuvre un programme de promotion de l'entrepreneuriat social dans les quartiers prioritaires lillois ;
- co-construire de nouvelles politiques publiques entre la Ville et les acteurs de l'ESS.

Afin de représenter les bénéficiaires de la stratégie ESS municipale, sont également conviés les lauréats de l'appel à projets ainsi que les autres structures de l'ESS subventionnées par la Ville.

- ❖ Un **groupe de travail politique sur l'ESS** rassemble les élus concernés et intéressés par l'ESS, notamment les élus de Lomme et Hellemmes.

Il a pour rôle de :

- Faciliter la mise à l'agenda politique de la stratégie ESS, d'en assurer le suivi et de garantir la diffusion des valeurs et principes d'action de l'ESS au sein de l'ensemble des politiques publiques liées au développement économique soutenable du territoire ;
- Discuter de la place de l'ESS dans les autres politiques menées au sein de la Ville (petite enfance, urbanisme, culture, vie associative...), notamment par la réalisation de visites d'initiatives sur le terrain ou tout autre format pertinent.

Le groupe se réunira 2 fois par an.

- ❖ Un **groupe de travail inter-services** sera piloté par le/la chargé-e de mission ESS, et composé des directeurs et chargés de mission intéressés. L' élu en charge de l'ESS sera également convié.

Il a pour rôle de :

- Assurer la gouvernance technique de la stratégie ESS 2021-26 ;
- Assurer la prise en compte de l'ESS au sein des différentes politiques publiques ;
- Echanger sur les projets ESS nouveaux, les dispositifs ou les innovations socio-économiques du territoire.

Les membres pourront s'associer aux visites proposées au groupe de travail politique sur l'ESS, le cas échéant.

La fréquence de ces réunions est semestrielle.

- ❖ Un **groupe de coordination des SCIC** est également créé, rassemblant les élus siégeant dans des SCIC du territoire, piloté par l' élu délégué à l'ESS.

Il a pour rôle de :

- Répondre aux questions des élus sur les SCIC et leur gestion ;
- Transmettre les informations échangées dans les organes de gouvernance des SCIC aux services techniques ;

Les techniciens des délégations concernées pourront être associés.

La fréquence de ces réunions est annuelle.

4.2 Mise à jour de la feuille de route et évaluation de la stratégie

La feuille de route 2021-2023 sera agrémentée de fiches actions pédagogiques. Elle sera mise à jour en 2023 via une 2^e feuille de route 2024-2026, dans le cadre de la délibération cadre 2021-2026, sans nécessité de devoir délibérer à nouveau.

La stratégie ESS 2021-2026 sera évaluée annuellement et particulièrement l'année précédant la fin de la délibération cadre soit, courant 2025.

Ces bilans seront présentés au Comité de Pilotage multi-partenarial.